



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PAILLY, régulièrement convoqué le sept avril deux mil vingt-deux.

Présents :

BUGAUD Franck, CEREGHETTI Ghislaine, CEREGHETTI Patrick, COMMOY François, DURUPT Laurence, GONCALVES Dominique, PECHINÉ Evelyne, SAVARD Laurent, THIEBAUD Marc.

Excusés : Michel PELLETIER, Nicole ROLLIN

Procuration de Nicole ROLLIN à Evelyne PECHINE

Secrétaire de séance : CEREGHETTI Patrick

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Prix de l'eau
2. Budget eau : vote du budget 2022
3. Vote de subventions aux associations
4. Vote des taux d'imposition 2022
5. Budget principal : vote du budget 2022

Questions diverses

2022-17 Prix de l'eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **fixe comme suit les tarifs de l'eau ;**
- **part fixe** : 50 € / an
- **m³ consommé** : 1.40 € / m³
- **redevance pour pollution** domestique : tarif en vigueur, notifié chaque année par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- **précise** que ce tarif sera applicable à compter de la facturation 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-18 Budget eau : vote du budget 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
99 638,94	99 638,94	117 500,39	117 500,39

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-19 Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **octroie** les subventions suivantes aux associations ci-dessous désignées au titre de l'exercice 2022 ;

- **précise** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Association	Subvention accordée
Union nationale des combattants section de Chalindrey	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers du Pays de Chalindrey	69 €
Le Pailly Tonic	200 €

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-20 Vote des taux d'imposition 2022

Vu le code général des impôts ;

Vu les bases prévisionnelles pour 2022 ;

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique, à savoir :

Taxe foncière bâti	35.55 %
Taxe foncière non bâti	22.73 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** la reconduction des taux pour 2022 comme ci-dessus indiqué.

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-21 Budget principal : vote du budget 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
274 992,49	274 992,49	228 546,70	228 546,70

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- Information sur la procédure en cours de stérilisation des chats errants.
- Chiens en divagation : les propriétaires ont été priés de prendre les mesures nécessaires.
- La ronde historique des Lingons passera dans le village le 15 mai à partir de 9h25 pour le 1^{er} véhicule, 95 véhicules anciens prévus.
- L'enquête publique pour le PLUi est en cours, des permanences sont organisées en mairie de Chalindrey et Heuilley le Grand notamment. Il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable.
- Un grand merci aux bénévoles qui ont participé au nettoyage du village cet après-midi.
- Cérémonie du 8 mai : 8h45 au monument aux morts dépôt de gerbe avec la présence des porte drapeaux de Chalindrey et de la lyre cheminote (horaire à confirmer)